

un renversement de la monarchie
absolue

un processus révolutionnaire

**La Révolution française : l'affirmation
d'un nouvel univers politique**

un nouvel univers politique

un héritage

Question obligatoire : La Révolution française : l'affirmation d'un nouvel univers politique

Le cours + une annexe sur la naissance du citoyen

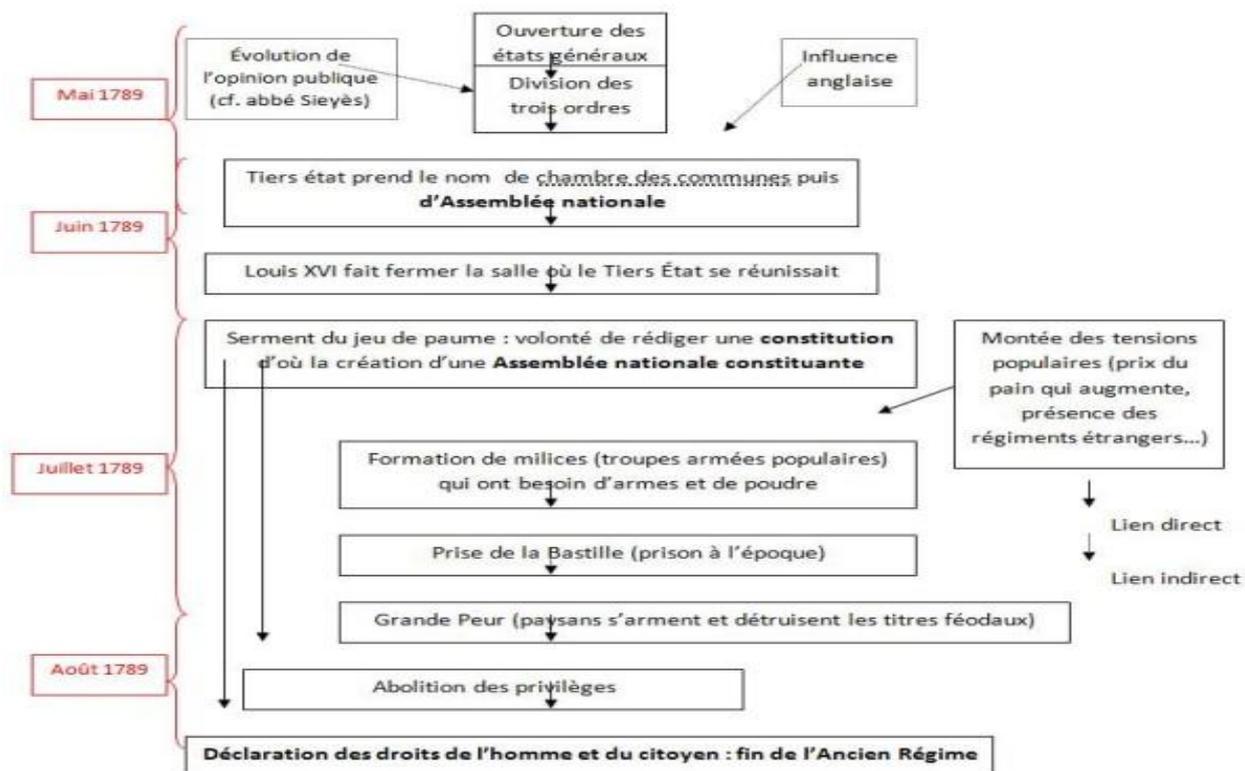
Étapes et mise en place d'un nouvel univers politique durant la Révolution

I. La crise de l'Ancien Régime : problèmes financiers, convocation des états généraux, cahiers de doléances

1. les états généraux

En 1788 le budget de la France est en déficit et le royaume est endetté car la guerre d'indépendance américaine a coûté plus cher (il a fallu construire des bateaux) les dépenses de cour sont importantes mais elles sont surtout nuisibles à la monarchie. La solution aurait été de créer des impôts pour augmenter les recettes mais Louis XVI a refusé pour ne pas déplaire aux nobles. Pour résoudre le problème le roi décide de convoquer les états généraux.

Pour préparer les états généraux le roi demande à son peuple de rédiger des cahiers de doléances. Le roi Louis seize est aimé par le peuple qui est très attaché à la monarchie. Les Français reprochent aux nobles de vivre en parasites car ils ne produisent aucune richesse ils se contentent de dépenser des revenus qu'ils n'ont pas mérités. On reproche au clergé de ne plus accomplir sa mission de charité et de rompre son vœu de pauvreté en accumulant les richesses. Finalement les Français pointent du doigt des injustices criantes et on s'aperçoit que l'opinion de la population française n'acceptait plus l'existence de privilèges non mérités.



2. L'année 1789 : la fin de l'Ancien Régime: 1789, la nation prend le pouvoir

- 5 mai: Convocation des Etats Généraux
- 6 mai : provocation du Tiers État (assemblée des communes), renouvelée le 17 juin (assemblée nationale)
- 17 juin, le tiers état se proclame Assemblée nationale et défie le roi



- 20 juin : serment du jeu de paume ; les membres de l'Assemblée prêtent le serment du Jeu de Paume et jurent de ne pas se séparer tant qu'ils n'auront pas doté la France d'une constitution. Ainsi, ce n'est plus le roi qui est la source de l'autorité, mais la nation, dont le symbole est la cocarde tricolore.
- 9 juillet instauration de l'assemblée constituante (= chargée de rédiger une constitution)



- 12 juillet : formation des milices (armée citoyenne)

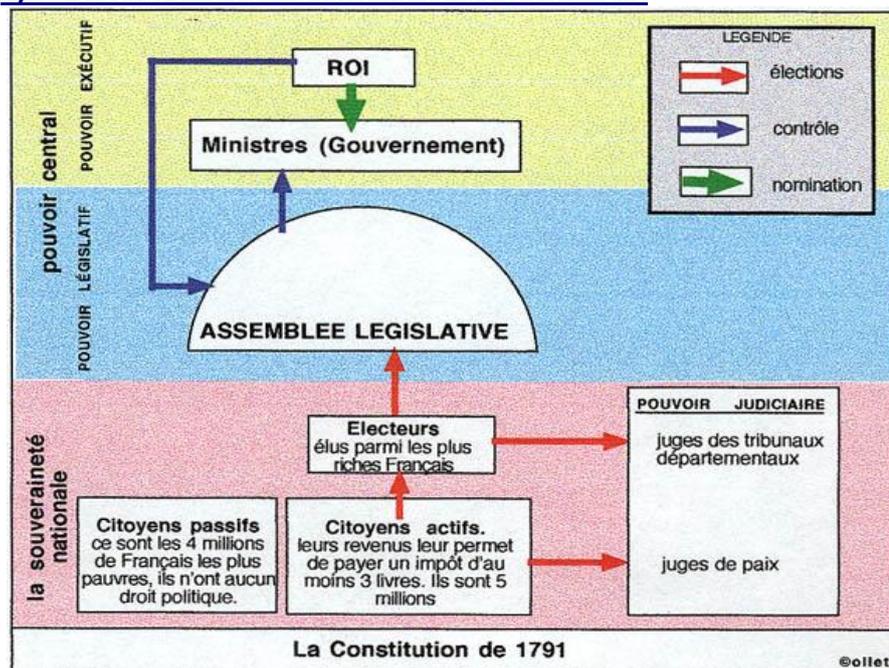


- 14 juillet : prise de la Bastille (chute d'un symbole de l'absolutisme) prison quasiment vide mais symbolisant l'arbitraire royal.
- 17 juillet : Louis XVI se plie aux événements et accepte la cocarde tricolore

II. La dynamique révolutionnaire (1789-1799)

A) La fin de la monarchie (1789-1792)

1) La tentative de monarchie constitutionnelle



- En 1790, l'assemblée constituante s'emploie à réorganiser le pays : création des départements et vote de la CCC (constitution civile du clergé) : prêtres élus par la population et payés par l'État et les curés doivent prêter serment de fidélité à la nation et au roi. (Problème : la fidélité des prêtres est normalement réservée à Dieu)
- L'assemblée travaille à la rédaction d'une constitution et cette constitution est votée le 3 septembre 1791. désormais le roi ne tient plus sa légitimité de dieu mais de la nation. Louis XVI n'est plus roi de France mais roi des Français.
- Les citoyens sont divisés en deux catégories : les actifs et les passifs, seuls les actifs ont le droit de vote, ce droit de vote est attribué à ceux qui payent un montant minimum d'impôt (ce montant est appelé le cens) et qui équivaut en 1791 à environ 3 jours de travail d'un ouvrier. Ces citoyens actifs élisent eux-mêmes des électeurs or ces électeurs ont un cens 5 fois supérieur (il n'y a que 50000 Français qui peuvent être potentiellement électeur pour 4,3 millions de citoyens actifs) il s'agit donc d'un **suffrage censitaire et indirect** qui permet de désigner les 745 députés de l'assemblée législative, les électeurs élisent aussi les juges.
- Le roi a un droit de veto suspensif sur les décisions de l'assemblée (suspension de 2 ans renouvelable une fois).
- Elle interdit aussi les **corporations**, c'est-à-dire les groupements professionnels, car il ne doit rien exister entre l'individu et la nation, afin de ne pas détourner de la recherche de l'intérêt général. La constitution de 1791 prévoit que l'assemblée législative, élue au suffrage censitaire (c'est à dire que seuls ceux qui paient des impôts votent), vote les lois et le budget, mais que le roi a un droit de veto suspensif, ce qui signifie qu'il peut s'opposer aux lois pendant quatre ans.
- Si, dans un premier temps, on peut croire lors de la Fête de la Fédération, le 14 juillet 1790 que le roi et la Nation s'entendent parfaitement, des tensions apparaissent rapidement. Louis XVI supporte très mal de voir ses pouvoirs rognés, et surtout il s'oppose à l'Assemblée sur les questions religieuses.
- Cette dernière a en effet décidé de nationaliser les biens du clergé, afin de régler ses problèmes financiers. Puis elle va plus loin en votant la constitution civile du clergé. Il s'agit d'intégrer l'Église dans les nouvelles structures de l'État et de la placer ainsi sous contrôle, ce que les ecclésiastiques ne peuvent accepter. Beaucoup refusent alors de prêter le serment de fidélité à la constitution civile du clergé et s'opposent à la révolution.
- Le roi soutient ceux qui refusent (les réfractaires) et n'hésite pas à utiliser son droit de veto, mais il se sent prisonnier de la Révolution et tente le 21 juin 1791 de fuir Paris pour retrouver les troupes françaises hostiles à la Révolution. Rattrapé à Varennes, il est ramené sous bonne et escorte, et a dorénavant perdu la confiance du peuple.

Bilan : le pouvoir du roi est réduit (par la séparation des pouvoirs, par le droit de veto qui n'est que suspensif, par le fait qu'il tire sa légitimité de la nation et non de Dieu), et le peuple en a très peu (suffrage censitaire et indirect). C'est donc une constitution faite par des bourgeois, pour des bourgeois (qui se méfient autant du peuple que du roi).

2) Le tournant de 1792

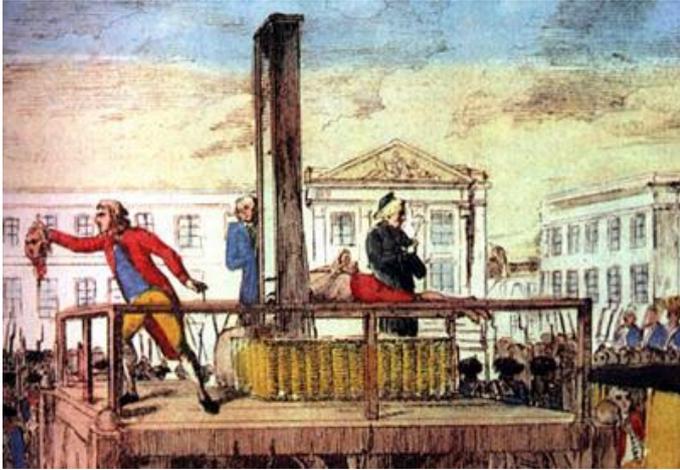
- Cette monarchie constitutionnelle a peu fonctionné (une année...)
- 1791 : le pape condamne la constitution civile du clergé, d'où le refus par certains prêtres de prêter serment (prêtres réfractaires)
- Opinion publique partagée, Louis XVI pense qu'il peut reprendre la main sur les événements et part chercher du soutien à l'étranger, mais sa fuite s'arrête à Varennes (juin 1791)...
- Louis XVI apparaît comme un traître, il perd le soutien du peuple, et la constitution de 1791 se met en place dans un climat difficile.
- La tension est d'autant plus forte que les voisins de la France se préparent à l'affrontement. De nombreux nobles français ont émigré et pensent pouvoir facilement battre les révolutionnaires pour restaurer l'ordre ancien.



- En 1792, tout le monde est d'accord pour faire la guerre : le roi espère une défaite de la France (qui serait une défaite de la Révolution), les députés souhaitent une victoire qui éloignerait la perspective d'une intervention étrangère.
- C'est toutefois la France, et plus exactement Louis XVI, qui déclare la guerre à l'Autriche le 20 avril 1792. Le roi espère ainsi, tout en prétendant prendre le parti de la Révolution, qu'elle sera vaincue par l'empereur d'Autriche. Ainsi, il pourra retrouver l'intégralité de ses pouvoirs.
- 20 avril 1792 : la France déclare la guerre à l'Autriche
- Les premiers mois sont très mauvais pour la France, les troupes étrangères s'avancent vers Paris. L'assemblée législative vote la création d'un camp militaire de 20 000 hommes aux portes de Paris, mais Louis XVI fait usage de son droit de veto.

- 2^{ème} trahison de Louis XVI : le peuple de Paris s'empare du palais des Tuileries où réside le roi le **10 août 1792** et contraint l'assemblée à voter la suspension de la royauté. et le 10 août 1792, la famille royale est emprisonnée après que le pouvoir du roi a été déclaré «suspendu» par l'Assemblée législative.
- Fin de la monarchie : le 21 septembre 1792 est proclamée la République, et dans la foulée est élue une nouvelle assemblée constituante (la Convention) au suffrage universel (masculin).

Ces événements montrent le poids politique considérable qu'a désormais le peuple.



21 janvier 1793 : Exécution de Louis XVI

B) Les expériences républicaines (1792-1799)

L'impossible stabilisation

➤ L'enthousiasme républicain

Malgré l'enthousiasme qui accompagne la déclaration de guerre, durant lequel la Marseillaise devient l'hymne de la Révolution, les premiers mois de la campagne sont difficiles.

Cependant, le 20 septembre 1792, les troupes françaises remportent la bataille de Valmy, qui militairement n'est pas importante, mais qui devient le symbole de la puissance révolutionnaire, d'autant qu'elle est confirmée peu après par celle de Jemmapes. Dès lors, les armées françaises envahissent les pays voisins pour y propager la Révolution.

Le rôle nouveau du peuple (les sans-culottes)

- D'après Marat, les révoltes du peuple se justifient par une envie de vengeance poussée par le désespoir, l'injustice, la tyrannie. Le peuple seul peut agir, les philosophes ne suffisent pas.
- Les nouveaux usages de civilité introduits par la Révolution française disent qu'entre citoyen on doit ce tutoyer et s'appeler « citoyen ». Il s'agit de montrer l'égalité entre citoyens. (comme à Athènes les citoyens portaient le nom de leur dème par souci d'égalité).
- Le peuple est indispensable à la Révolution car c'est lui qui fait marcher l'économie, qui fournit des soldats pour la défense de la patrie, qui fait profiter le pays de ses talents.
- Il s'agit d'un détournement des dix commandements de la Bible. Ce qui montre qu'on essaye de substituer au christianisme une religion républicaine (Dieu devient l'Être suprême)

Le rôle du peuple est défini

I. -> *La liberté se défend les armes à la main pour éviter le retour des tyrans.*

II. -> *La révolution ne sera terminée que lorsque tous les tyrans auront été abattus, cela signifie faire la guerre hors de la France.*

III. -> *Il faut soutenir la révolution jusqu'à la mort.*

IV. -> *Il faut dénoncer les ennemis de la révolution.*

V. -> *Ne jamais faire confiance aux nobles qui se prétendent républicains. (exemple : Le duc d'Orléans, cousin du roi qui était révolutionnaire, qui se faisait appeler Philippe-Égalité et qui a voté la mort de Louis XVI, son cousin, et qui pourtant c'est vu reprocher ses origines nobles et a été guillotiné).*

VI. -> *Il faut être solidaire entre révolutionnaires.*

VII. -> *Il faut être humble dans la victoire.*

VIII. -> *Le travail doit être réservé au vrai révolutionnaire.*

IX. -> *Il faut célébrer la victoire du peuple sur la monarchie le 10 août 1792 (prise du palais des Tuileries).*

X. -> *Les biens des nobles qui ont fui la France (les émigrés) doivent être redistribués aux révolutionnaires les plus pauvres, les sans-culottes (ceux qui portent le pantalon et non la culotte des nobles et des riches).*

La Terreur et le problème de la violence révolutionnaire

- À partir de 1793, la Révolution rentre dans une phase très dure, la Terreur.
- Après la «*suspension*» du roi, une partie du peuple, les sans-culottes, manifestent et poussent les représentants, réunis dans la Convention, à s'en prendre au roi et à pourchasser les suspects. Le 22 septembre, la France devient **une république**. Le roi est jugé, condamné à mort et **exécuté le 21 janvier 1793**.
- Ce procès a cependant aggravé les dissensions entre les Girondins, plus modérés, et les Montagnards, parmi lesquels Robespierre, qui obtient finalement l'élimination des Girondins en mai 1793. Désireux d'éliminer tous les adversaires réels ou supposés de la Révolution, les Montagnards mettent en place un Comité de Salut Public. La situation est en effet préoccupante, puisque les armées françaises reculent et surtout que des soulèvements se produisent dans le pays, en particulier en Vendée.
- Les troupes républicaines répriment très durement ces mouvements et des milliers de personnes sont guillotinéés au nom de la «*Terreur*», nécessaire aux yeux de Robespierre pour défendre la Révolution. Le même Robespierre tente aussi de lutter contre le christianisme et de mettre en place le culte de l'Être Suprême, qui n'obtient pas un grand succès.

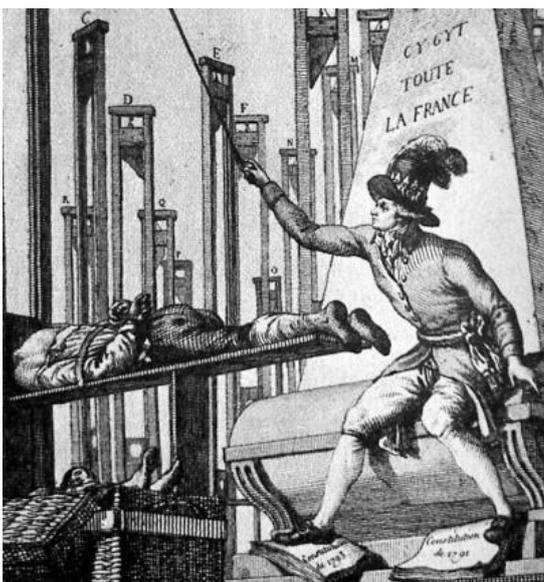
4 points essentiels sont à relever:

1) *le contexte est un double danger, le premier c'est la guerre contre les pays étrangers, le deuxième ce sont les révoltes à l'intérieur du pays et notamment en Vendée. Ces révoltes contre-révolutionnaires sont nées en grande partie en raison du prélèvement de soldats pour la guerre extérieure dans les campagnes. Le soutien de ces contre-révolutionnaires à la monarchie a donc d'abord été un rejet du processus révolutionnaire. Et donc, en 1793, les partisans de la révolution estiment que la **patrie est en danger**.*

2) *on crée un Comité de Salut Public (**pour sauver la patrie**) chargé de tout contrôler, c'est donc un gouvernement d'exception qui ne doit de compte qu'à la Convention c'est-à-dire à l'Assemblée Constituante. Robespierre place donc comme priorité la guerre et rejette à plus tard la constitution car il ne peut y avoir de constitution sans une victoire au préalable. Il est à la tête de ce gouvernement révolutionnaire.*

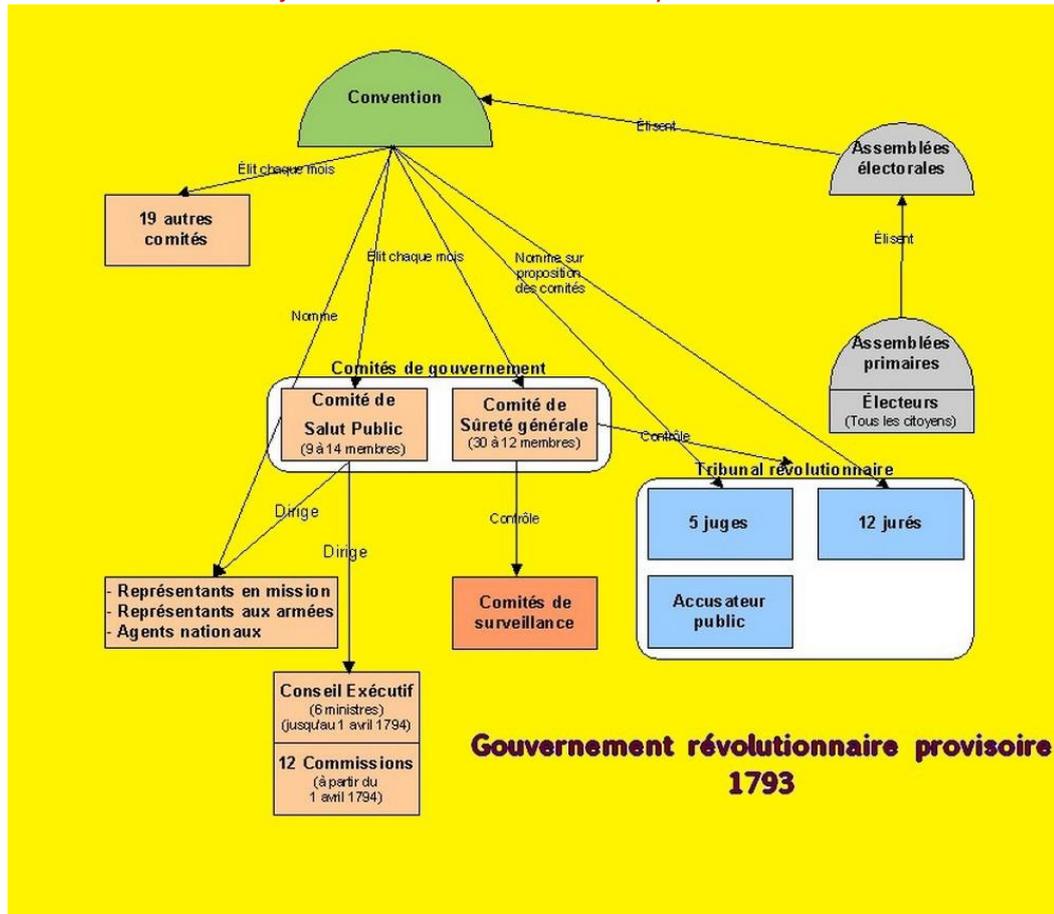
3) *La loi des suspects élargit considérablement les potentiels contre-révolutionnaires, en particulier parce qu'elle facilite les dénonciations peu ou mal fondées. Le décret de prairial instaure un tribunal révolutionnaire qui instruit des procès expéditifs : pas d'enquête préliminaire, témoins superflus, pas d'avocat de la défense, une seule peine possible (la mort...) On passe donc d'une justice qui est prête à accuser sans fondement à une justice qui condamne sans procès.*

4) *Violences autorisées en Vendée : on s'en prend aux hommes comme aux biens, en particulier par des incendies. Les exécutions ne sont pas limitées aux hommes en âge de combattre, c'est toute la population anti-révolutionnaire qui doit être exterminée. L'objectif est de faire disparaître totalement la menace intérieure contre la Révolution, y compris par des violences atroces. La fin justifie les moyens.*



Cette caricature montre que l'opinion publique ne suit plus Robespierre et sa politique en 1794 car les menaces intérieures comme extérieures sont moins présentes. La Terreur n'est donc plus justifiée.

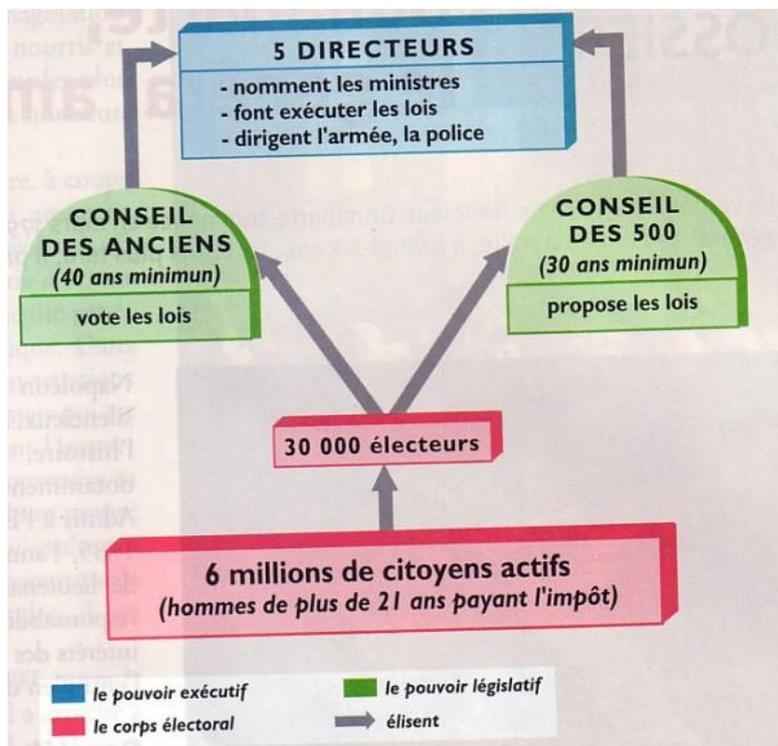
Bilan : Robespierre et ses partisans sont arrêtés et guillotins en juillet 1794 (9 et 10 thermidor an II), la Terreur s'arrête pour laisser place à un régime moins sanguinaire. Cette période pose le problème de la violence révolutionnaire : la fin justifiait-elle réellement les moyens ?



jaimeleshistoiresdelhistoire.eklablog.com

De Thermidor au Directoire

- Robespierre fait exécuter son grand rival Danton, mais à partir de ce moment, tout le monde se met à avoir peur de lui, si bien qu'il est à son tour arrêté le 27 juillet 1794 et exécuté le lendemain.
- La mort de Robespierre met fin à la période la plus extrême et la plus agitée de la Révolution. La situation militaire est redressée, et beaucoup aspirent à vivre de manière plus insouciante. Les *Thermidoriens*, ainsi appelés parce que Robespierre est mort durant le mois de Thermidor, selon le calendrier révolutionnaire, rédigent une nouvelle Constitution, qui accorde un rôle moins important au peuple.
- Le suffrage universel direct, prévu par la **Constitution de 1793** mais jamais appliqué, disparaît dans la **Constitution d'octobre 1795** au profit du suffrage censitaire, afin d'éviter les humeurs de la foule. Ce régime est appelé «*Directoire*» car plusieurs individus se partagent le pouvoir, avec les assemblées. Il est toutefois de plus en plus contestés à la fois sur sa gauche, par les Jacobins qui veulent revenir à la grande époque de la Révolution, et sur sa droite, par les monarchistes qui veulent supprimer les acquis révolutionnaires. Finalement le Directoire doit recourir à plusieurs coups d'État pour écarter ses adversaires.
- À la tête du pays sont placés cinq directeurs (pouvoir collégial) pour éviter le retour d'un dictateur comme Robespierre. Mais c'est un régime très instable.



III. Napoléon et l'héritage révolutionnaire

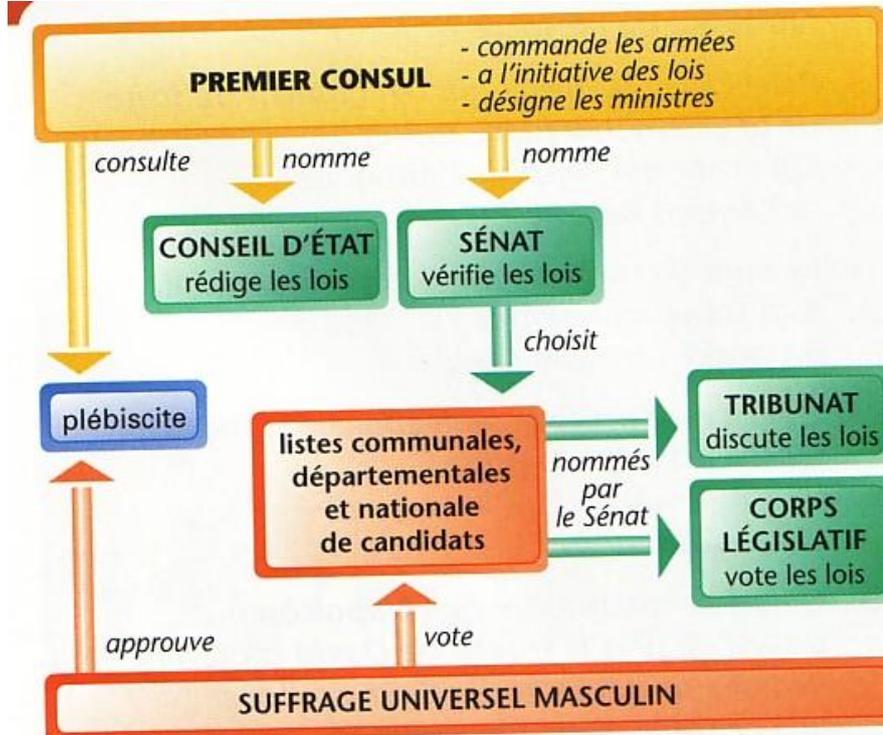
1. Vers la remise en ordre napoléonienne

L'armée et ses jeunes généraux promus par la Révolution jouent un rôle de plus en plus important. Napoléon Bonaparte, devenu célèbre en Italie et en Égypte, est choisi par certains des Directeurs qui partagent le pouvoir exécutif pour défendre la Révolution.



18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) : coup d'État de Napoléon Bonaparte: C'est à cette date-là que traditionnellement est fixée la fin de la Révolution française :

- Un nouveau régime, le Consulat



Le Consulat (1799-1804).

- Rétablissement du suffrage universel qui avait été supprimé par le Directoire mais le choix des représentants du peuple est indirect, à partir de listes établies par le pouvoir
- Le travail législatif est fractionné entre 4 chambres : le Conseil d'État rédige les lois, le Sénat les vérifie, le Tribunat les discute et le Corps législatif les vote. Or les conseillers d'État sont choisis par le consul... En réalité les lois sont le fait du pouvoir exécutif.

- Le pouvoir exécutif est assumé par trois consuls (on garde le principe d'un pouvoir collégial) désignés pour dix ans et inamovibles. La réalité du pouvoir appartient au Premier Consul (N. Bonaparte).
- Le peuple peut être consulté par plébiscite (forme de référendum qui permet au pouvoir de solliciter le soutien du peuple)
- Les citoyens français se sont exprimés ainsi trois fois :
 - Pour approuver la nouvelle constitution (seulement 1500 « non » pour toute la France...)
 - Pour accepter que Bonaparte soit consul à vie (1802)
 - Pour accepter l'établissement d'un empire avec Napoléon Ier comme empereur
- Ce mode d'exercice du pouvoir où on recherche le soutien du peuple est appelé le **césarisme**.
- Du point de vue politique, c'est le retour à une monarchie autoritaire, donc Napoléon a bien enterré la Révolution.

2. un pouvoir sans partage

- Progressivement, il s'attribue tous les pouvoirs et, le 2 décembre 1804, se fait sacrer empereur des Français.
- Jusqu'à son ultime défaite, en 1815, à Waterloo, il commande tout et supervise tout, en particulier grâce à sa police.
- Volonté de terminer la Révolution
- Napoléon veut un retour à l'ordre pour sauvegarder les acquis de la Révolution, en particulier les biens nationaux (biens d'Église revendus à des bourgeois et des paysans aisés). Par le Code civil, il promeut quelques principes révolutionnaires comme l'égalité de tous devant la justice. Les femmes voient toutefois leurs droits civils restreints par rapport à ce qu'ils étaient sous la Révolution et même sous l'Ancien Régime. Les esclaves des colonies, quant à eux, restent dans leur condition servile.
- Dans de nombreux autres domaines, Napoléon reprend l'héritage révolutionnaire en le transformant. Ainsi, dans les départements, il nomme des préfets qui représentent l'État et existent encore de nos jours.
- Par ses nombreuses campagnes militaires, qui ne font pas partie de ce chapitre, Napoléon diffuse aussi certains principes de la Révolution à l'étranger, comme le Code Civil ou l'abolition des privilèges. Mais par la violence de la guerre et de l'occupation, il contribue également à les faire détester.
- Si le règne de Napoléon est marqué par une volonté de concilier certains acquis de la Révolution avec le retour à l'ordre sous un pouvoir fort, le régime suivant, celui de la *Restauration*, sous les rois Louis XVIII et surtout Charles X, tente en vain de retrouver l'Ancien Régime, si bien que les tensions politiques persistent durant tout le XIXe siècle.

Liens:

- Eduscol: La Révolution française, l'affirmation d'un nouvel univers politique

<http://beagency.over-blog.com/article-histoire-theme-5-chapitre-1-la-revolution-fran-aise-l-affirmation-d-un-nouvel-univers-politique-118887349.html>

<https://www.lesbonsprofs.com/notion/histoire-geographie-2e/revolutions-libertes-nations-a-l-aube-de-l-epoque-contemporaine/la-revolution-francaise-l-affirmation-d-un-nouvel-univers-politique>

https://www.herodote.net/5a_La_Revolution_francaise_l_affirmation_d_un_nouvel_univers_politique-article-1146.php

I. DE NOUVEAUX PRINCIPES QUI DONNENT DE NOUVEAUX DROITS SONT ETABLIS PAR UNE DECLARATION UNIVERSELLE ET PERMETTENT DE ROMPRE AVEC L'ANCIEN REGIME ET FONT DU SUJET UN CITOYEN

A. Des principes sont établis en 1789 qui donnent de nouveaux droits

- Droits imprescriptibles
- Forme de la liberté : personnelle, religieuse, expression
- Rôle de la loi
- Droits sociaux et politiques de 1793 repris seulement par révolution de 1830, 1848
- Garantie des droits : Etat, Nation, Loi, droit de vote
- Déclaration : à l'origine d'une constitution
- La France est découpée en 83 départements,
- Tous les Français relèvent des mêmes tribunaux et des mêmes peines.
- Tous payent aussi les mêmes impôts.
- Le Code pénal de 1791

B. Ainsi, l'Ancien Régime inégalitaire disparaît

- La société repose désormais sur de nouveaux principes fixés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
- En matière économique, les doctrines libérales triomphent : **la loi d'Allarde** du 2 mars 1791. **La loi Le Chapelier** du 14 juin 1791
- **Dans les campagnes, les propriétaires ne sont plus astreints aux pratiques** communautaires..
L'article 17 de la Déclaration affirme le caractère « inviolable et sacré » du droit de propriété.

C. Et permet au sujet de devenir un citoyen

- Le citoyen agit sur la politique par droit de vote, suffrage universel direct (révolution proprement dite) censitaire (1814/1848), universel masculin depuis 1848 donc exclusion des femmes et début de la lutte féministe
- Enfin, la Constitution civile du clergé de juillet 1790 place l'Église sous l'autorité de l'État. En effet, les députés, voulant régler les dettes de l'État, **nationalisent** les biens du clergé (2 novembre 1789).

II. QUI DOIT ACCEPTER DE NOUVELLES REGLES

A. Le citoyen s'implique

- Les citoyens ont remplacé les sujets du roi.
- En ville, ce sont surtout des petits patrons d'ateliers et de boutiques et leurs compagnons. Ils forment la masse des « sans-culottes », ainsi nommés parce qu'ils ne portent pas la culotte coupée aux genoux mais le pantalon.
- Le 14 juillet 1790, la fête de la Fédération, qui réunit autour de Louis XVI des délégations des Gardes nationales de tout le pays et une foule nombreuse, semble marquer la naissance de cette communauté civique.
- Des clubs apparaissent : Le club des Cordeliers,

B. Mais il doit accepter des limites à son pouvoir et des règles de vie communes

- La loi s'impose
- Droit au divorce, tutoiement...
- La place accordée aux femmes.
- Le contrôle des initiatives populaires :

III. LE CITOYEN DEVIENT UN ACTEUR POLITIQUE GRACE A LA NAISSANCE DE PARTIS POLITIQUES ET DE GROUPES DE PRESSION

A. La presse exprime les aspirations de l'opinion publique

- **Le peuple devient un** acteur politique de premier plan avec lequel les dirigeants doivent compter. L'année 1789 a en effet ouvert une période de liberté qui permet au peuple des villes de participer à la vie politique.
- L'opinion publique s'informe mais est aussi relayée par la presse. Les journaux, qui ne sont souvent que des feuillets, se multiplient. C'est aussi l'âge d'or de la caricature.
- Il exprime ses idées par la presse qui prend son essor même si elle existait avant : **Père Duchesne, Ami du Peuple, Camille Desmoulins.**

B. Une vie politique se met en place grâce à la naissance de clubs puis de partis politiques

- Il agit par l'intermédiaire des clubs : **Feuillants, Jacobins, Cordeliers**
- À Paris, les galeries et les jardins du Palais-Royal ne désertent pas; c'est là que Camille Desmoulins appelle le peuple à s'armer le 12 juillet 1789. Les clubs et les sociétés populaires se multiplient. Le plus important est **le club des Jacobins, véritable annexe de l'Assemblée, où se** retrouvent de nombreux députés patriotes et l'élite de la bourgeoisie révolutionnaire. Il entretient avec ses filiales provinciales (près de 3 000 à l'été 1792) une abondante correspondance. **Le club des Cordeliers**, que fréquentent Danton, Marat et Desmoulins, **est plus populaire.** À partir du printemps 1792, dans les grandes villes, les assemblées de sections, qui regroupent à l'origine les citoyens actifs, ne se contentent plus de se réunir pour l'élection des électeurs du second degré; elles deviennent permanentes. On y commente les derniers événements, on discute des projets de l'Assemblée, on prépare des pétitions.
- **Dès la fin de l'Ancien Régime, des sociétés de pensée s'étaient créées. À partir de 1789, elles se multiplient et prennent le nom de clubs.** Ils ne sont pas réservés aux seuls députés, beaucoup d'autres membres y sont admis contre le paiement d'un droit d'entrée. On y discute à l'avance les questions qui vont être débattues à l'Assemblée. Ainsi le peuple peut assister et participer au débat. Les principaux clubs s'organisent en groupes politiques comme celui des **Jacobins** qui compte déjà 1200 membres en juillet 1790 et essaime en province des sociétés affiliées. Le recrutement du club des **Cordeliers**, où siègent Marat et Danton, est plus populaire.
- Il participe au débat politique par la création de parti politiques et la mise en place de la droite et de la gauche :
 - Constitutionnels (législative) ; Girondins (convention) à **DROITE**
 - Girondins (législative) ; Montagnards (Convention) à **GAUCHE**
 - Indépendants, Plaine au **CENTRE**

IV. GRACE A LA LIBERTE D'EXPRESSION MEME AVEC SES LIMITES, IL PARTICIPE A L'ELABORATION DE PROJETS POLITIQUES.

A. La multiplicité des opinions peut être limitée

- Garantie par les D de HC
- **Les journaux représentent toutes les opinions** : aristocrate comme *Les Actes des apôtres*, **démocrate** comme *Le Patriote français*, **populaires et** appelant sans cesse à la mobilisation comme *l'Ami du peuple* et le *Père Duchesne*. En 1790, on dénombre 335 titres à Paris et plus de 400 en province. Leur format est réduit, leur pagination modeste, leur rythme de parution irrégulier. Mais leur audience est d'autant plus grande qu'on les lit en commun, à haute voix, dans les lieux de réunion.

- Mais avec des limites pour éviter les débordements : **censure**. Muselée avec **la loi des suspects** qui interdit toute opposition. L'expression populaire est limitée par la **censure** dont on use judicieusement selon les périodes

B. Le citoyen ne peut pas toujours agir sur le gouvernement

- **Les femmes et 3 millions de citoyens dits « passifs », le petit peuple des campagnes et des villes, les domestiques et les vagabonds, n'ont pas le droit d'élire les représentants de la nation.** Ce droit est réservé à une minorité de citoyens dits « actifs » : un peu plus de 4 millions d'hommes, âgés de vingt-cinq ans au moins et payant un impôt égal ou supérieur à la valeur de trois journées de travail. Ils élisent des « électeurs du second degré » parmi les citoyens qui acquittent un impôt au moins égal à la valeur de dix journées de travail. Ce sont ces électeurs, moins de 50 000 personnes, qui élisent à leur tour les députés à l'Assemblée législative, choisis parmi les citoyens propriétaires qui paient l'équivalent de cinquante journées de travail. Ainsi le suffrage est masculin, censitaire — il dépend de la richesse — et indirect.
- L'égalité politique n'est pas réalisée.
- La montée vers les extrêmes et la diversité des clivages
- **Ces épisodes contribuent à changer la figure politique du pays. Les sensibilités contre-révolutionnaires se sont manifestées librement jusqu'en août 1792 ;** elles sont entrées ensuite dans une opposition souterraine, par exemple autour du breton La Rouerie. Ceci a favorisé des explosions de violence sporadiques en août 1792, avant les résistances plus importantes de mars 1793 en réaction à la levée des 300 000 hommes. Cette situation va se prolonger jusqu'en 1804, au moins. Les patriotes modérés gardent le pouvoir dans les administrations départementales, et font le gros dos devant l'arrivée au pouvoir des Jacobins, Girondins puis Montagnards à Paris, comme devant la montée irrésistible des courants populaires, qui s'affirment dans de nombreuses villes.
- **La décantation des mouvements révolutionnaires se poursuit et les clivages s'approfondissent.** Les sans-culottes deviennent une force autonome, avec des meneurs nationaux et des militants locaux qui réclament l'exercice de droits politiques. Les personnalités, comme Danton, qui avaient pu canaliser à leur profit les revendications collectives se retrouvent isolées entre hommes d'État (ceux qui sont d'abord attachés à la représentation nationale dans les assemblées) et hommes d'appareil (ceux qui sont plus sensibles aux attentes, même contradictoires, des groupes sociaux peu représentés dans les assemblées) ; elles ne réussissent à se maintenir que par leur habileté à proposer des mots d'ordre acceptables par les deux groupes. Les rivalités personnelles sont grandes dans tous les camps. Marat, par exemple, jouit d'un prestige important, mais demeure solitaire dans son écriture journalistique, tandis que certains s'affichent à la tête de courants populaires Hébert, Roux, Varlet ou Leclerc. Ce dernier est proche des femmes "révolutionnaires", comme Lacombe ou Léon, qui sont en train de chasser de la scène parisienne leurs rivales plus "modérées", comme Keralio-Robert, Méricourt ou Gouges.
- **L'été 1793 s'ouvre sur de multiples guerres, à tous les niveaux, dans tous les espaces, sans que nul ne puisse en prévoir les issues.**